

AIDE FINANCIERE POUR LES IMPAYES D'EAU AGGLOPOLE PROVENCE EAU

I. DEFINITION DE L'ACTION

Le 10 juin 2015, le CCAS a signé une convention partenariale tripartite avec AgglopoLe Provence Eau et AgglopoLe Provence Assainissement, pour la mise en place d'un fonds d'aide financière pour les impayés d'eau et d'assainissement

Ce fonds d'aide aux impayés et assainissements est alimenté par le reversement d'une partie des recettes perçues par la Société AgglopoLe Provence Assainissement. Pour la commune de Lançon-Provence, le montant annuel accordé est de 1 148€.

II. CONDITIONS

- Résider sur la commune
- Constituer une demande d'aide financière auprès des travailleurs sociaux du CCAS

III. PROCEDURE

Le dossier de l'administré est étudié en Commission Permanente du CCAS qui émettra un avis sur le montant de l'aide allouée.
LE CCAS fera le lien avec les services dédiés d'AgglopoLe Provence Eau pour finaliser le versement de l'aide accordée.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES MENAGES LANÇONNAIS

I. DEFINITION DE L'ACTION

Ecoute, aide, suivi réalisé par la Conseillère en Economie Sociale Familiale du CCAS afin d'informer, de former et de conseiller toute personne connaissant des difficultés sociales, en vue d'améliorer leurs conditions d'existence et de favoriser leur insertion sociale.

Les domaines suivants sont abordés :

- Habitat :

- Accès au logement social ;
- Maintien dans le logement locatif ;
- Médiation propriétaire/locataire ;
- Information sur les droits et devoirs du locataire et du propriétaire ;
- Conseils sur la maîtrise des consommations d'énergies et fluides ;
- Renseignements sur les dispositifs d'accession à la propriété ;
- Dossiers d'aide à l'adaptation du logement pour les personnes âgées ou handicapées, ou relatifs à l'amélioration de l'habitat (ANAH)...

- Accès aux droits :

- Constitution des dossiers ;
- Aide aux démarches administratives et à la constitution des dossiers
- Approche des procédures juridiques...

- Budget :

- Evaluation de la situation budgétaire ;
- Conseils sur les méthodes de gestion ;
- Information sur la législation de la consommation ;
- Travail sur le rapport à l'argent ;
- Négociation avec les créanciers ;
- Constitution du dossier de surendettement de la Banque de France...

- Santé :

- Mise à jour des droits au regard de la sécurité sociale, organisme de complémentaire santé... ;
- Conseils sur l'hygiène de vie et domestique...